

Assemblée Générale de la CP-CNU

Paris, 5 décembre 2024

Prochaine assemblée plénière : **18/06/2025**

Mot d'accueil

- 1 - Adoption du compte rendu de la réunion plénière de la CP-CNU du 12 juin 2024
- 2 - Adoption du règlement intérieur de la CP-CNU
- 3 - Déploiement du système d'information Odyssee et impact sur le calendrier de gestion
- 4 - Informations générales : moyens de ESR / CNU
 - MOTIONS et Votes

13h déjeuner

- 5- Accueil du Directeur INSU – présentation du service Service National d'Observation
- 6- Bilan sur le suivi de carrière
- 7- Bilan quantitatif et qualitatif de la campagne d'avancement de grade + instance spécifique (méthode)
- 8- Présentation des feuilles de route des GT
- 9- Discussion - Question d'actualité

1- Adoption du compte rendu de la réunion plénière de la CP-CNU du 12/06/2024

Diaporama et motions déposées sur site CNU

Motions transmises :

- à la presse
- au ministère
- à France Université
- au réseau des VP-RH et VP-CA

2- Adoption du règlement intérieur de la CP-CNU

Art. 12 al. 4 du décret n°92-70 du 16 janvier 1992 modifié par le décret n°2009-461, du 23 avril 2009 : « La commission permanente élabore son règlement intérieur ».

Principales modifications opérées:

- ✓ Art. 2 et 9 : Invitation des membres des bureaux des **sections 90, 91 et 92** aux réunions de la CP-CNU et aux groupes de travail
- ✓ Art. 3 et 8 : principe des réunions (CP-CNU, Bureau) **en présentiel, sauf cas de force majeure**
- ✓ Art. 5 et 6 : ouverture de la **possibilité du vote par voie électronique**

3 - Déploiement du système d'information Odyssée et impact sur le calendrier de gestion

- 1er semestre 2024 : **demandes régulières** du bureau de la CPCNU de collaboration au développement d'ODYSSÉE sans réponse
- fin septembre/début octobre 2024 : **présentation d'ODYSSÉE** au bureau de la CP-CNU puis aux bureaux des sections

=> Collecte et transmission des commentaires/remarques/corrections/améliorations :

—> **beaucoup de clics**, absence de tableau général de **saisie de masse** (présent sur Galaxie), absence de **saisie automatique**, etc.

- fin octobre : **réunion de travail bureau CP-CNU-DGRH-Société de développement** du logiciel pour mettre au point les nouvelles fonctionnalités

—> **la saisie de masse et la saisie automatique** devraient être livrées au ministère le vendredi 6 décembre **à suivre**

3- Calendrier de gestion 2025-2026 – 1^{ère} réunion 29/10/2024

- Examen de recevabilité des dossiers : très gros travail pour la DGRH

Odyssée

⇒ Pas de transmission des dossiers avant **recevabilité** vérifiée : raison « RGPD »

⇒ Pour l'instant : pas de transmission des dossiers **au fil de l'eau** : raison technique ?

Calendrier 2025-26 proposé : trop serré, trop concentré sur 1^{er} trimestre

- 7 semaines pour l'examen des dossiers, tenue des sessions, saisie des résultats

Demande bureau CPCNU (13/11/2024)

- faire la **saisie des rapporteurs au plus près du 5 décembre 2025** (avant le 19/12/2025).
- **accès aux dossiers "au fil de l'eau"** afin que les rapporteurs puissent étudier les dossiers dès qu'ils ont été déclarés recevables.
- Argumentaire juridique sur impossibilité « RGPD » **à suivre**

4 - Informations Générales

Point concernant les moyens ESR / CNU

Budget ESR 2025

Documents parlementaires > Projet de loi, n° 1680

Projet de loi, n° 1680



Projet de loi de finances pour 2024, n° 1680, déposé le mercredi 27 septembre 2023.

Documents parlementaires > Projet de loi, n° 324

Projet de loi, n° 324



Projet de loi de finances pour 2025, n° 324, déposé le jeudi 10 octobre 2024.

PLF Recherche et Enseignement supérieur	Crédits de paiements (millions d'euros)
2024	31 819,1 M€
2025	31 285,7 M€



- 553 M€

sources

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b1680_projet-loi#

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0324_projet-loi#_Toc179428502

Budget ESR 2025

+ Nouvelles dépenses obligatoires pour les établissements

Non-compensation

- du coût des mesures de revalorisation de la rémunération (dites « Guérini »)
- du Glissement-Vieillesse-Technicité
- du relèvement du CAS Pension (cotisation retraite employeur)
- Surcoût de fonctionnement (énergie, fluide, ...)

Mesures envisagées localement :

- fermetures de formations
- non rénovation de locaux
- campagne d'emploi « blanche »
- droits d'inscription
- etc.

+ **LPR** : amputation de 2/3 de la programmation 2025

MOTION 1

L'assemblée plénière de la CP-CNU, réunie le 5 décembre 2024, s'associe à la journée de mobilisation de la fonction publique.

Elle demande que les futurs gouvernements renoncent aux 3 jours de carence dans la fonction publique et à la diminution de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie, mesures stigmatisantes et injustes.

La fonction publique et ses personnels font vivre le service public au quotidien dans l'intérêt de toute la population. Ils méritent considération, reconnaissance et respect.

MOTION 2

La Commission Permanente du Conseil National des Universités, réunie le 5 décembre 2024, dénonce l'actuel projet de loi de finances 2025.

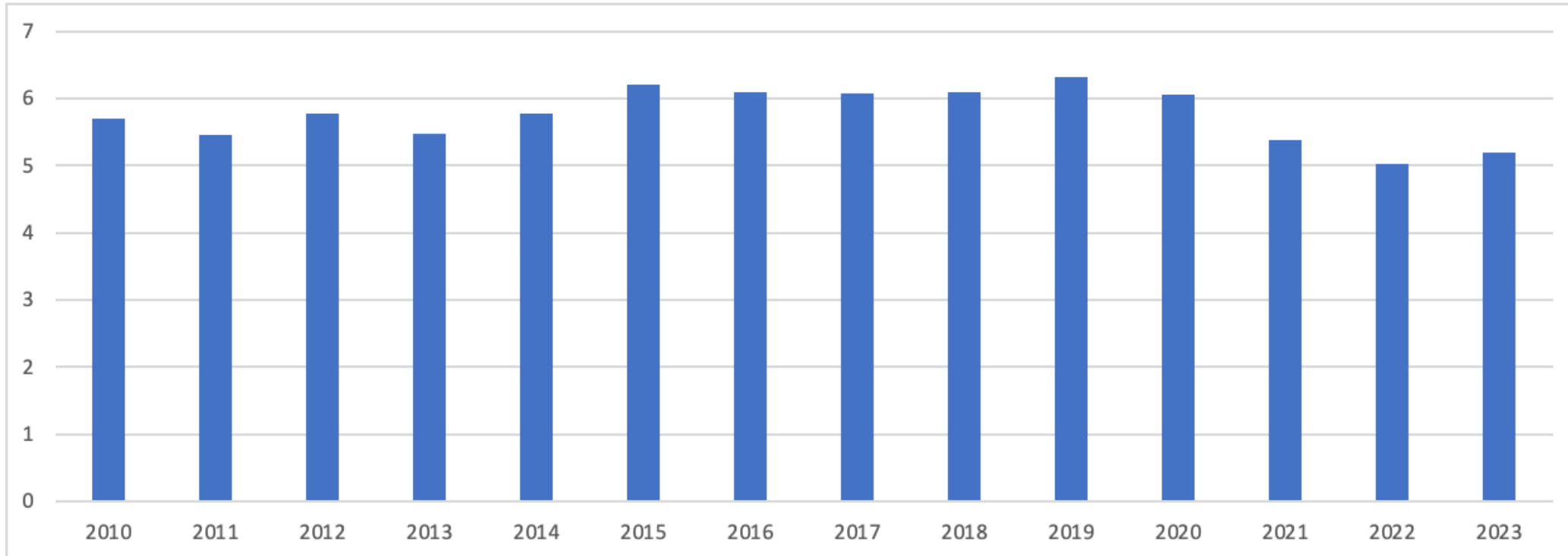
Alors que l'enseignement supérieur et la recherche devraient être une des priorités, ce projet leur alloue la plus faible part du budget de l'Etat depuis plus de vingt ans, ce qui ne fait qu'empirer une situation déjà alarmante.

Ce budget met gravement en danger l'enseignement supérieur et la recherche publics et compromet l'avenir du pays et de sa jeunesse.

La Commission Permanente du Conseil National des Universités exige un budget permettant à l'enseignement supérieur et à la recherche publics de remplir pleinement leurs missions.

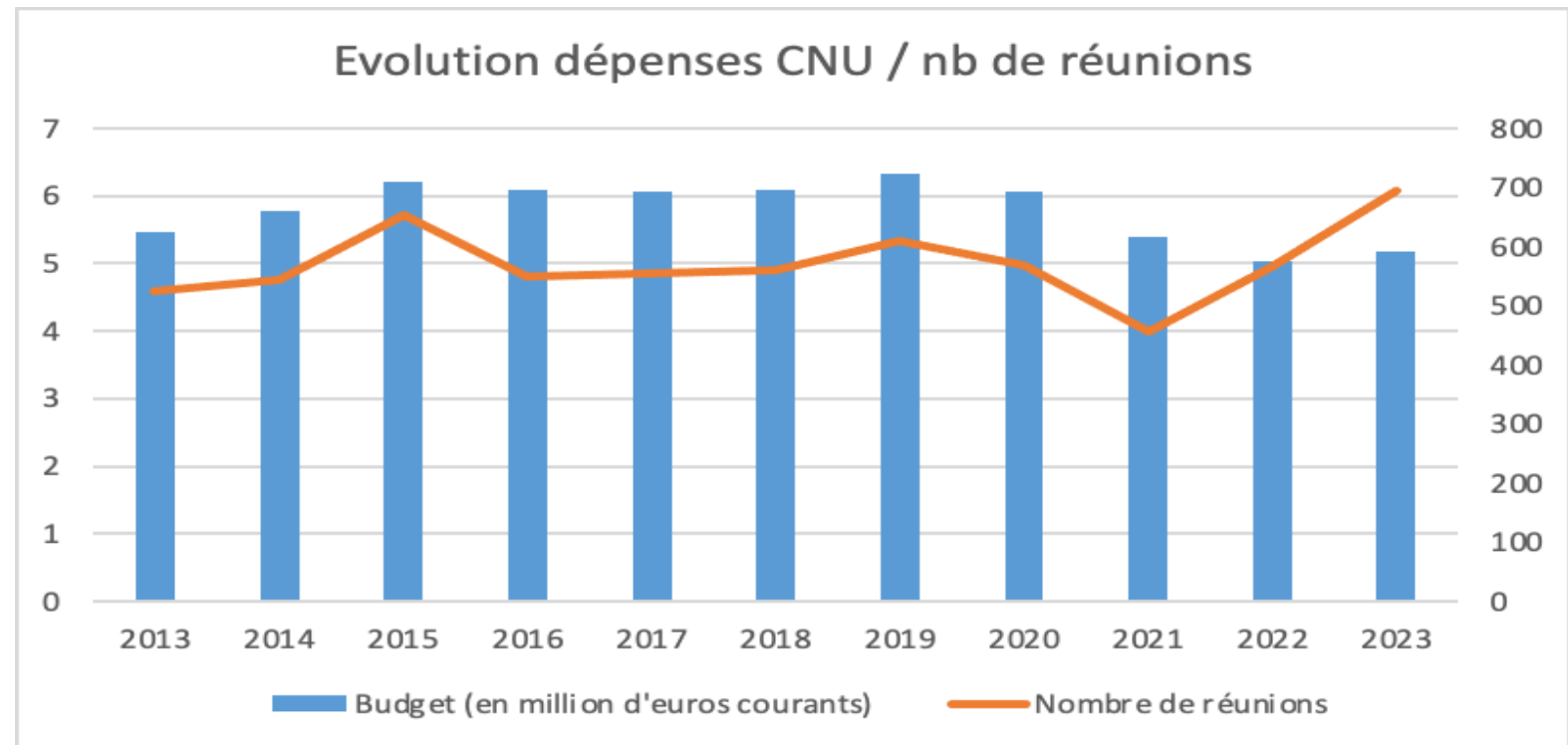
Budget CNU

Budget des CNU (CNU et CNU Santé) – en millions d’euros En euros courants



Budget CNU

Budget des CNU (CNU et CNU Santé) – en millions d’euros
En euros courants



sources
2016-18
2017-19
2019-21
2020-22
2021-23

<https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/4133>
<https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/6886>
<https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/19044>
<https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/22080>
<https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/27599>

2015 : + PEDR
2022 : + promotion interne

Motion 3 moyens CNU

L'assemblée plénière de la CP-CNU, réunie le 5 décembre 2024, s'alarme des menaces insistantes pesant sur les modalités de réunion et de travail en présentiel des sections CNU et de la CP-CNU.

Ces menaces sont d'autant plus injustifiées que les moyens alloués au CNU ont diminué de près de 20% entre 2019 et 2023 alors que le nombre de missions a augmenté.

Les sections CNU décident de leur organisation, dans le cadre de la réglementation, de façon adaptée aux spécificités de leurs disciplines. Elles sont garantes d'un examen sérieux, impartial, indépendant, égalitaire des dossiers et de la confidentialité des échanges.

Les sections CNU refusent de produire des évaluations dans des conditions dégradées, non respectueuses des collègues et des enjeux. Elles refusent que la représentativité de la diversité des établissements soit remise en cause.

La CP-CNU demande que la ou le ministre clarifie la situation et réaffirme son attachement au CNU en lui donnant les moyens de travailler. Si cette volonté d'asphyxie budgétaire était maintenue, la CP-CNU et les sections CNU en tireraient solidairement toutes les conséquences quant au déroulement des sessions pouvant aller jusqu'au refus de siéger si les conditions adéquates n'étaient pas réunies.

5 – Présentation du Service National d'Observation



The slide features a yellow background on the left and a blue, swirling, abstract pattern on the right. The CNRS logo is in the top left, followed by a horizontal line and the text 'INSU'. Below this is the title 'L'Institut National des Sciences de l'Univers et la mission nationale d'observation'. The names and titles of the director and deputy director are listed, followed by the date of the assembly.

cnrs — **INSU**

L'Institut National des Sciences de
l'Univers et la mission nationale
d'observation

Nicolas ARNAUD
Directeur de l'INSU

Céline REYLÉ
Directrice adjointe Scientifique « Politique de site,
Observatoire des Sciences de l'Univers, Services
Nationaux d'Observation »

Assemblée Générale CP-CNU 5 décembre 2024

Présentation : [https://conseil-national-des-universites.fr/data/document/2369/2013/Public/Assembl%C3%A9e%20g%C3%A9n%C3%A9rale/AG%202024%2012%2005/Pre%CC%81sentation INSU-SNO 20241205.pdf](https://conseil-national-des-universites.fr/data/document/2369/2013/Public/Assembl%C3%A9e%20g%C3%A9n%C3%A9rale/AG%202024%2012%2005/Pre%CC%81sentation%20INSU-SNO%2020241205.pdf)

6- Bilan sur le suivi de carrière

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000039331021

« Chaque enseignant-chercheur établit, au moins tous les cinq ans, et à chaque fois qu'il est candidat à une promotion, un rapport mentionnant l'ensemble de ses activités et leurs évolutions éventuelles. »

Sondage Suivi de Carrière : Présentation générale

Enquête menée à l'initiative du bureau de la CP-CNU :

- Recueil des réponses en ligne du 4 au 20 novembre 2024
- Auprès des président.e.s de section, avec invitation à remplir le sondage en bureau

Trois volets :

- 1- Mise en œuvre de la SDC en 2024
- 2- Conditions d'exercice des sessions 2024 pour les sections concernées
- 3- Souhaits en matière d'évolutions du dispositif (Question ouverte)

Sondage Suivi de Carrière

=> Une participation très importante

58 président.e.s de section contactées => 55 président.e.s de section ayant répondu au sondage

=> 95 % des sections ont répondu au sondage

Sondage Suivi de Carrière : Bilan de la session 2024

Parmi les 29 sections **n'ayant pas mis en place** le suivi de carrière en 2024

- 15 ont voté une motion, reproduite dans le sondage
- 14 ont explicité leur choix
- 4 raisons qui reviennent le plus souvent

Source : Sondage Suivi de Carrière – Bureau de la CP-CNU

Raison n° 1 : Manque de clarté des objectifs

Extraits :

« Nous ne savons pas, faute d'encadrement légal, sur quels critères ce suivi devrait être fait »

« faute d'une définition précise des objectifs, des modalités et de l'allocation de moyens dévolus à cette nouvelle mission »

« demande l'abandon du suivi de carrière, tant que ses finalités n'auront pas été clairement énoncées »

Raison n° 2 : Travail d'évaluation redondant

Extraits :

« Les évaluations déjà réalisées par le CNU (RIPEC, avancement) permettent aux établissements qui le souhaitent d'avoir un retour sur beaucoup de dossiers »

« dans une large mesure double emploi (les demandes de promotion constituant déjà un suivi de carrière) »

« la communauté scientifique, déjà soumise à nombre d'évaluations par les pairs et par les tutelles institutionnelles »

Raison n° 3 : Absence de suivi des recommandations

Extraits :

« Nous n'avons pas de retour sur les moyens développés par les universités pour donner suite à notre évaluation »

« les recommandations éditées par les sections CNU, s'avèrent très peu suivies par les établissements et peuvent laisser aux enseignants chercheurs concernés une certaine amertume »

« cette procédure n'a toujours pas donné lieu à une évaluation quant aux informations transmises par les sections du CNU aux établissements »

Raison n° 4 : Crainte de la modulation de service

Extraits :

« dans un contexte de forte réduction budgétaire du financement de l'enseignement supérieur, pourrait servir à la modulation des services des enseignant.e.s-chercheurs.ses »

« ce dispositif puisse entraîner à plus ou moins court terme une modulation des services »

« fait planer sur les collègues la menace de potentielles modulations de service »

Sondage Suivi de Carrière : Bilan de la session 2024

Parmi les 29 sections **n'ayant pas mis en place** le suivi de carrière en 2024

- 15 ont voté une motion, reproduite dans le sondage
- 14 ont explicité leur choix
- 4 raisons qui reviennent le plus souvent
- **D'autres raisons citées :**

Inutilité / Inadaptation pour répondre aux difficultés des collègues
Manque de moyens alloués à cette mission / Charge de travail trop importante
Non respect du principe de volontariat / de confidentialité
Contradictoire avec le statut de fonctionnaire d'Etat / les Président.e.s d'Université ne sont pas les responsables hiérarchiques des EC
Absence de dossiers reçus par la section
Manque de recul pour prendre une décision sur la mise en œuvre du SDC

Source : Sondage Suivi de Carrière – Bureau de la CP-CNU

Sondage Suivi de Carrière : Bilan de la session 2024

En 2024, **47 %** des sections (26 sur les 55 ayant répondu) **ont mis en place** le suivi de carrière en 2024

Répartition des sections ayant mis en place le suivi de carrière en 2024, par grand domaine

Grands domaines	Suivi de carrière 2024
Droit-Économie-Gestion	Aucune
Lettres-Sciences humaines	18 % (= 4 sections)
Sciences-Techniques	86 % (= 19 sections)
Pharmacie et autres santé	75 % (= 3 sections)

Source : Sondage Suivi de Carrière – Bureau de la CP-CNU

Sondage Suivi de Carrière : Bilan de la session 2024

- 26 sections ont tenu une session Suivi de carrière en 2024
- 421 dossiers reçus (1209 en 2022)
 - 297 Dossiers MCF reçus
 - Entre 3 et 27 dossiers MCF reçus selon la section
 - 54 % des sections ont reçu moins de 10 dossiers MCF
 - 4 sections ont reçu plus de 20 dossiers
 - 124 Dossiers PU reçus
 - Entre 1 et 11 dossiers PU reçus selon la section
 - 58 % des sections ont reçu moins de 6 dossiers PU
 - 2 sections ont reçu au moins 10 dossiers

Sondage Suivi de Carrière : Bilan de la session 2024

- **Quels sont les profils des collègues ayant adressé un dossier suivi de carrière à votre section ? (Plusieurs réponses possibles)**

Collègues ayant une ancienneté élevée

Collègues n'ayant pas candidaté à la RIPEC ou à l'avancement récemment

Collègues ayant une très faible activité de recherche

Collègues ayant candidaté à la RIPEC ou à l'avancement récemment mais non primés ou promus

Collègues souhaitant un bilan de carrière dans le cadre d'une mobilité professionnelle

=> Grande variété des « profils »

Sondage Suivi de Carrière : Bilan de la session 2024

- **Quels sont les profils des collègues ayant adressé un dossier suivi de carrière à votre section ? (Plusieurs réponses possibles)**

- **Autres profils :**

- Demande / Recommandation de l'établissement
- Collègues ayant candidaté à l'avancement et promus
- MCF souhaitant un avis du CNU avant candidature à la promotion (HC ou PU)
- Collègues souhaitant faire connaître au CNU des difficultés particulières (souffrance au travail, conflits, pas de rattachement à un laboratoire)

Sondage Suivi de Carrière : Bilan de la session 2024

- **Concernant les cas de difficulté professionnelle / Souffrance au travail**
 - D'une manière générale, **seule une minorité de dossiers** concernent des collègues en difficulté sur le plan professionnel
 - **Toutefois, la quasi-totalité des sections ayant répondu au sondage ont décelé**, à des degrés divers, des situations de souffrance au travail parmi les dossiers reçus

Sondage Suivi de Carrière : Bilan de la session 2024

- **Recommandations à l'issue de l'étude du dossier**

- **Invitation du/de la collègue à passer l'HDR => recommandation proposée par 80% des répondants**
- Invitation du/de la collègue à candidater à l'avancement et/ou RIPEC C3
- Demande à l'établissement d'alléger la charge d'enseignement
- Demande à l'établissement de recruter plus de personnel
- **Invitation de l'établissement à soutenir la préparation de l'HDR => recommandation proposée par 25% des répondants**
- **Demande à l'établissement d'attribuer un CRCT => recommandation proposée par 10% des répondants**
- Autres profils

Sondage Suivi de Carrière : Bilan de la session 2024

- **Recommandations à l'issue de l'étude du dossier**

- **Autres recommandations :**

- Encouragement à reprendre la recherche / Renforcement activités scientifiques internationales
- Prise de contact direct avec le collègue
- Prise en compte de situations particulières : harcèlement, activité multisite, handicap

Sondage Suivi de Carrière : Bilan de la session 2024

Retours suite à la session 2024 :

- 18 sections, sur les 26 ayant tenu une session SDC en 2024, n'ont eu aucun retour concernant les suites données à leurs préconisations
- Parmi les 8 sections faisant état d'un retour :
 - 8 ont eu un retour des collègues concernés
 - 1 section a eu un retour établissement

Sondage Suivi de Carrière : Bilan de la session 2024

Souhaits en matière d'évolutions du dispositif (**Question ouverte à toutes les sections**)

Source : Sondage Suivi de Carrière – Bureau de la CP-CNU

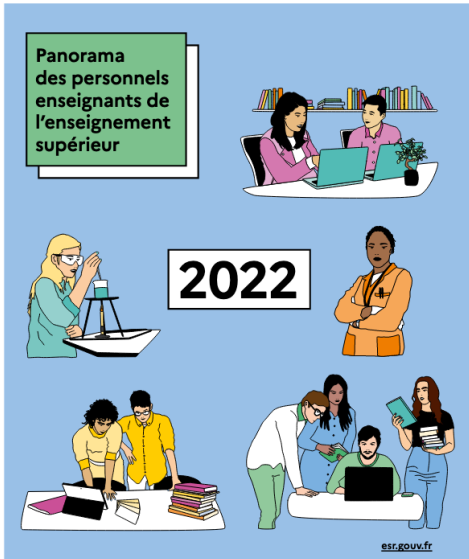
Abandon / Suppression du SDC	SDC à l'initiative des EC	Moyens / Retours des établissements
<p><u>Extraits</u></p> <p>« La suppression »</p> <p>« Disparition »</p> <p>« La suppression ou la refonte avec les autres procédures »</p> <p>« Le faire disparaître »</p> <p>« Aucune, nous sommes contre depuis 2015 »</p> <p>« Il nous semble que le CNU ne devrait pas participer à ce dispositif »</p> <p>« Nous ne souhaitons pas assurer cette fonction qui ne nous semble pas relever de l'expertise scientifique du CNU »</p>	<p><u>Extraits</u></p> <p>« Laisser la participation au suivi de carrière à l'initiative des EC »</p> <p>« le dispositif devrait être réservé aux collègues se sentant en difficulté »</p> <p>« les collègues qui déposent leur dossier ont généralement besoin du soutien du CNU pour diverses raisons. Dans ce sens, cette procédure peut être utile au cas par cas, mais ne doit certainement pas être obligatoire »</p>	<p><u>Extraits</u></p> <p>« Ce dispositif prendrait tout son sens si les établissements se l'approprieraient en faisant un retour des mesures prises suite aux recommandations des sections du CNU »</p> <p>« nous souhaiterions une information systématique sur les mesures correctives (certes censées être présentées dans Galaxie, mais parfois lapidaires), qui plus est sur la durée (et pas uniquement sur l'année écoulée). »</p> <p>« Il convient donc que le suivi de carrière puisse réellement servir à aider les collègues en difficulté et que, en conséquence, le travail des sections soit suivi d'effets au sein des Établissements afin de permettre une réelle prise en charge desdits collègues. Il serait également très fortement souhaitable que les sections soient tenues informées des mesures mises en place par les Établissements. »</p>

7- Avancement de grade

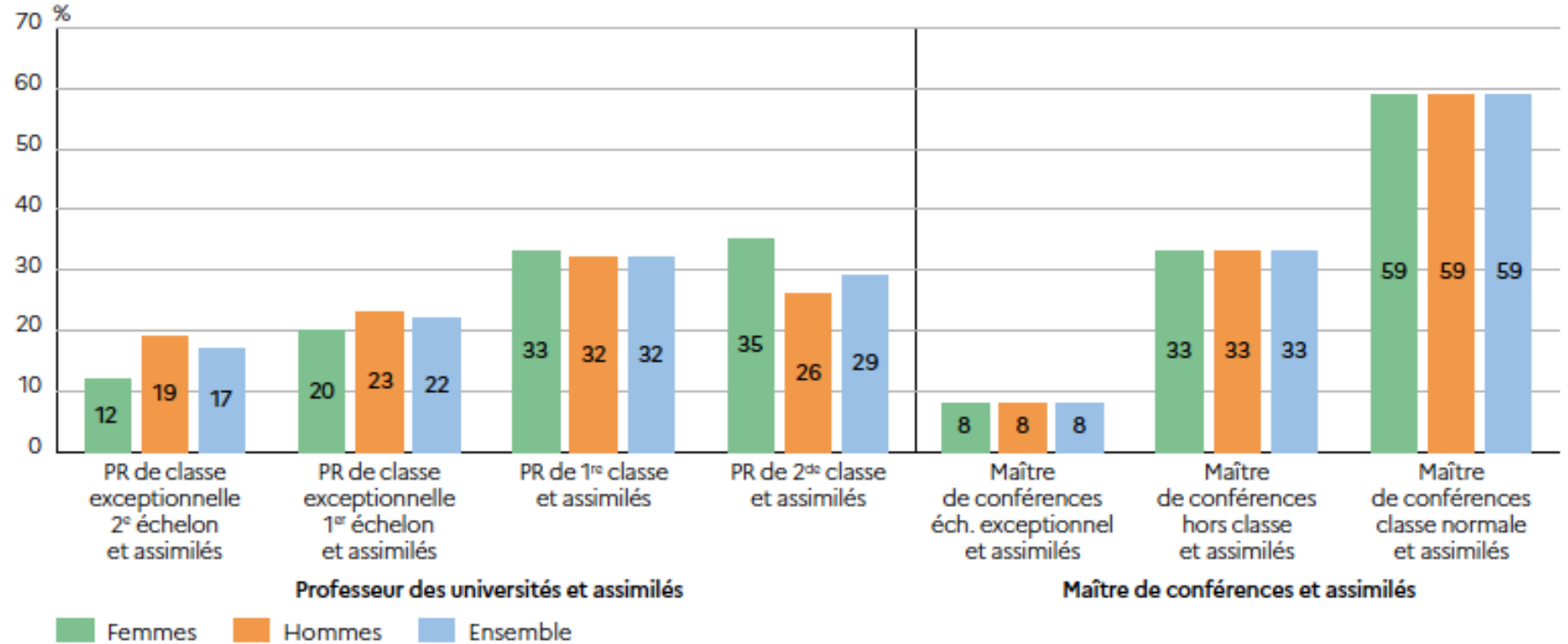
Avancement de grade

— **Figure 1.6** - Part des effectifs des personnels enseignants titulaires de chaque grade dans chaque corps (hors filières éducation-orientation et d'inspection), au 31/12/2022

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Liberté Égalité Pluralisme
Direction générale des ressources humaines



a - Filière universitaire et corps spécifiques



Source : Panorama des personnels enseignants de l'enseignement <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2024-05/livre-pees-panorama-2022-web-pdf-33060.pdf>

Avancement de droit commun

L'avancement de droit commun :

- 50% CNU / 50% établissements

- Pour les grades MCF HC – PR1 – PR CE1 – PR CE2 :

- **au prorata du nombre des promouvables :**

Les contingents de promotion pour chaque section sont calculés en appliquant **le taux propre** (ratio promu/promouvables)

- **l'effectif des promouvables "s'apprécie au 31 décembre de l'année n-1 précédant celle au titre de laquelle sont prononcées les promotions "**.

NB : Les résultats obtenus étant des nombres décimaux, lorsque ces derniers sont sous la barre de 0,50 le contingent attribué est arrondi à l'unité inférieure et au-dessus de cette barre, le contingent est arrondi à l'unité supérieure. Il reste pour l'année suivante « des rompus » qui peuvent donc être positifs ou négatifs, rompus qui sont pris en compte dans les calculs des contingents de l'année suivante.

Avancement de droit commun

L'avancement de droit commun :

- 50% CNU / 50% établissements
- Pour l'échelon MCF CE

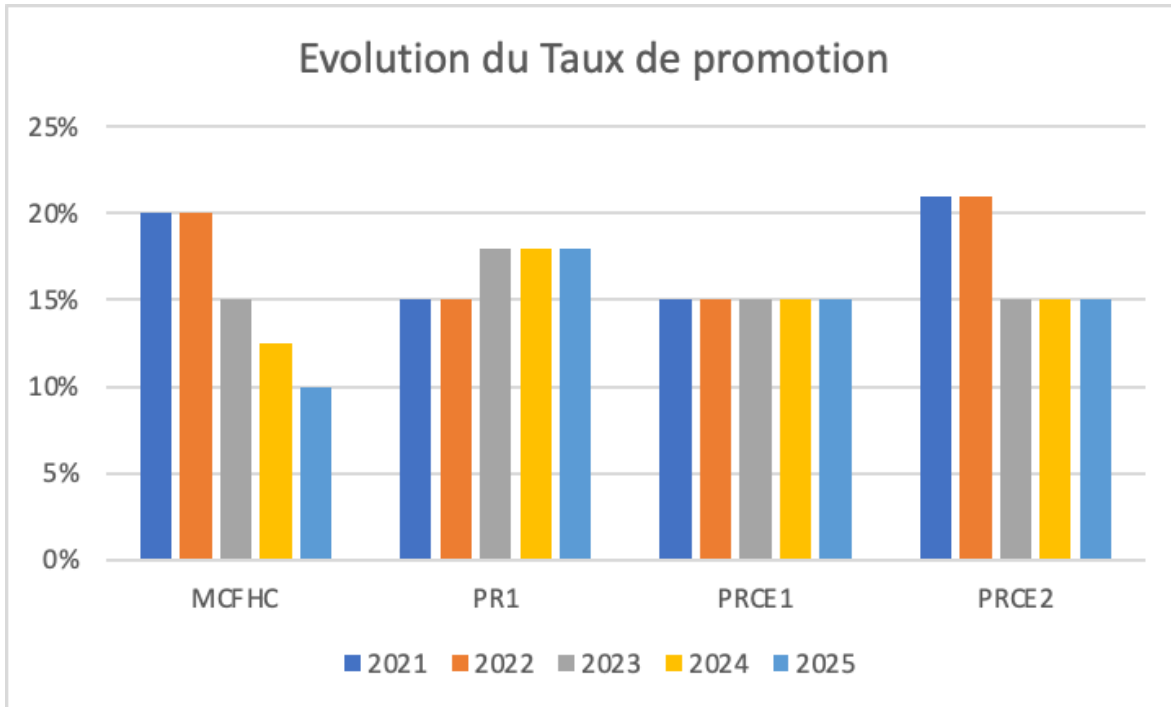
Le nombre de maîtres de conférences hors classe à l'échelon exceptionnel **ne peut excéder celui résultant d'un pourcentage des effectifs du corps** considérés au 31 décembre de l'année précédant celle au titre de laquelle sont prononcées les promotions.

Ce pourcentage est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur, du budget et de la fonction publique. (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037308157>)

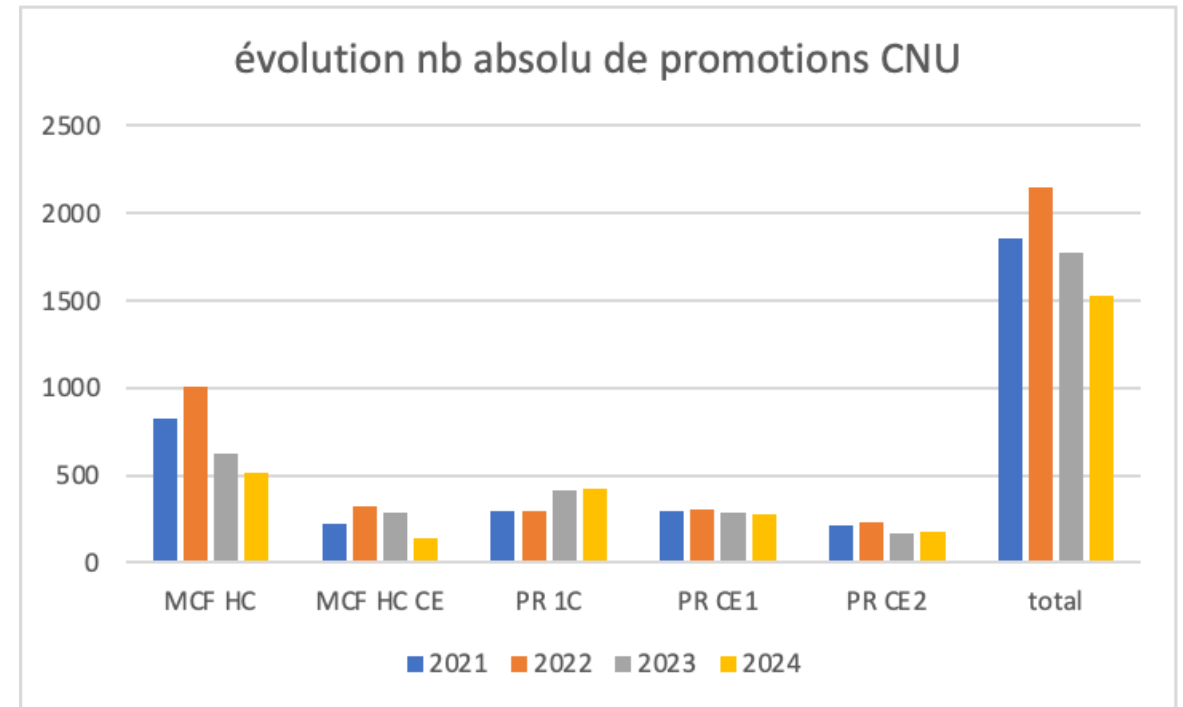
=> **10%** à compter de 2023

Avancement de droit commun

Evolution du Taux de promotion



évolution nb absolu de promotions CNU



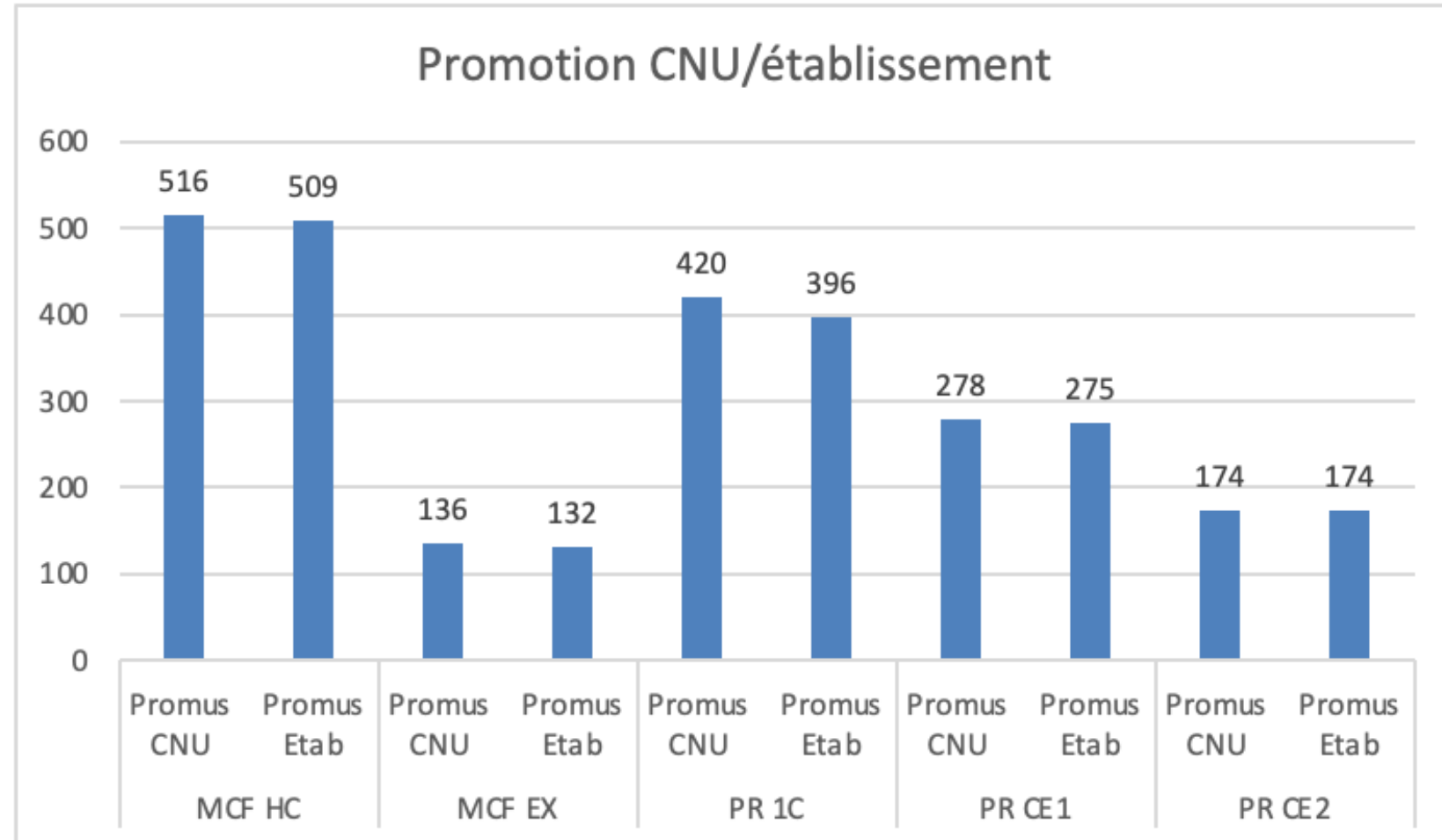
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047278227>

Avancement de droit commun : Bilan de la session 2024

3010 avancements de grade en 2024

1524 CNU

1486 établissements



Avancement de droit commun : Bilan de la session 2024

Ancienneté moyenne dans le grade précédent des promouvables, des candidats et des promus 2024

	Promouvables	Candidats	Promus
PR CE2	5 ans	5 ans	6 ans
PR CE1	7 ans	6 ans	7 ans
PR 1C	5 ans	5 ans	6 ans
MCF EX	10 ans	9 ans	9 ans
MCF HC	17 ans	15 ans	15 ans

Age moyen des promouvables, des candidats et des promus 2024

	Promouvables	Candidats	Promus
PR CE2	58 ans	58 ans	57 ans
PR CE1	56 ans	55 ans	54 ans
PR 1C	51 ans	52 ans	51 ans
MCF EX	59 ans	58 ans	57 ans
MCF HC	50 ans	48 ans	47 ans

Instance Nationale – Procédure spécifique d'avancement de grade: Bilan de la session 2024

- Procédure d'avancement de grade spécifique des enseignants-chercheurs concerne :
 - les maîtres de conférences et les professeurs d'universités
 - exerçant **des fonctions qui ne sont pas principalement** l'enseignement et la recherche
https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_avancement_grade_specifique.htm
- 15 Fonctions définies dans l'arrêté du 31 octobre 2001

NB 1 : Les enseignants-chercheurs candidatant à l'avancement spécifique doivent remplir les mêmes conditions de promouvabilité que les autres enseignants-chercheurs

NB 2 : La procédure d'avancement spécifique n'est pas ouverte à l'accès à l'avancement à l'échelon exceptionnel de la hors classe des maîtres de conférences

Instance Nationale – Procédure spécifique d'avancement de grade: Bilan de la session 2024

- **Liste des fonctions concernées**

- Président ou directeur d'établissement public d'enseignement supérieur
- Président de conseil académique d'université
- Vice-président d'université
- Directeur d'unité de formation et de recherche
- Directeur d'institut ou d'école ou de regroupement de composantes, au sens de l'article L. 713-1 du code de l'éducation, au sein d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
- Directeur adjoint d'établissement public d'enseignement supérieur
- Directeur de services communs d'université
- Directeur de la recherche ou des études d'établissement public d'enseignement supérieur
- Directeur de centre d'enseignement et de recherche de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers
- Directeur de département d'institut national des sciences appliquées
- Chef de département d'institut universitaire de technologie
- Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation
- Directeur de groupement d'intérêt public
- Directeur d'un établissement public autre que d'enseignement supérieur
- Autres fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche, exercées en position d'activité ou de détachement auprès de services de l'Etat, d'autorités administratives indépendantes, d'autres administrations françaises et étrangères ou d'organisations européennes ou internationales.

Instance Nationale – Procédure spécifique d'avancement de grade:

- Composition de l'instance nationale : Bilan de la session 2024

<p>Membres du Conseil National des Universités (1 représentant.e par groupe, tirage au sort)</p>	<p>Président.e.s de section M. Pierre Bonin, 3e section, université Paris-I. Mme Sandrine Hollet-Haudebert, 6e section, université de Toulon. M. Stéphane Gioanni, 8e section, université Lyon-II. Mme Sandrine Nicourd, 19e section, université de Reims. M. Morgan Magnin, 27e section, Ecole centrale de Nantes. Mme Anne Joulain, 28e section, université de Poitiers. Mme Rachel Schurhammer, 31e section, université de Strasbourg. M. Nicholas Hall, 37e section, université Toulouse-III. M. Christophe Le Nilot, 62e section, université d'Aix-Marseille. M. Steeve Thany, 69e section, université d'Orléans. M. Christophe Bourdin, 74e section, université d'Aix-Marseille. Mme Marie-Claude Viaud-Massuard, 86e section, université de Tours. Mme Peggy Gatignol, 91e section, université Sorbonne Université.</p>	<p>Deuxièmes vice-président.e.s de section M. Alban Jacquemart, 4e section, université Paris-Dauphine. Mme Magali Malherbe, 6e section, université de Caen. Mme Hélène Lederer, 12e section, université Toulouse-II. Mme Pénélope Dechaufour, 18e section, université Montpellier-III. Mme Elise Goujard, 25e section, université de Bordeaux. Mme Carole Gaulard, 29e section, université Paris-Saclay. Mme Sylvie Bercion, 31e section, université des Antilles. Mme Zahia Djouadi-Bouali, 34e section, université Paris-Saclay. M. Jérôme Quirant, 60e section, université de Montpellier. Mme Alexandra Severac-Cauquil, 69e section, université Toulouse-III. M. Sébastien Urbanski, 70e section, Nantes Université. M. Dany Chevalier, 86e section, université de Lille. Mme Priscille Sauvegrain, 90e section, université Sorbonne Université.</p>
<p>Membres nommé.e.s par le Ministre</p>	<p>Collège des professeur.e.s des universités : <u>Mme Isabelle Klock-Fontanille</u>, 7e section, présidente de l'université de Limoges. Mme Emmanuelle Garnier, 14e section, présidente de l'université Toulouse-II. M. Jean-Marc Ogier, 27e section, président de l'université de La Rochelle. M. Lamri Adoui, 30e section, président de l'université de Caen. M. Guillaume Gellé, 61e section, ancien président de l'université de Reims. M. Dean Lewis, 63e section, président de l'université de Bordeaux.</p>	<p>Collège des maître.sse.s de conférences : M. Benoît Géniaut, 1re section, VP de l'université de Besançon en charge de la qualité de vie et des conditions de travail. Mme Marion Gautreau, 14e section, ancienne VP déléguée à la culture de l'université Toulouse-II. M. Nicolas Oppenchain, 19e section, VP de l'université de Tours en charge de la santé, du handicap et de l'accompagnement social des étudiants. M. Laurent Gatineau, 23e section, président de CY Cergy Paris Université. M. Bassam Jabaian, 27e section, VP de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Avignon. Mme Hélène Boulanger, 71e section, présidente de l'université de Lorraine.</p>

Instance Nationale – Procédure spécifique d'avancement de grade: Bilan de la session 2024

AVANCEMENT DE GRADE 2024

Répartition des promotions spécifiques

GRADE d'accès	candidats	promotions
MCF HC	32	11
PR 1C	44	20
PR CE1	56	20
PR CE2	48	14
Total	180	65

=> Par grade, le taux **nb de candidats/nb de promotions** doit être le même que pour l'avancement de droit commun

Instance Nationale – Procédure spécifique d'avancement de grade: Bilan de la session 2024

- Sessions 2024
- 180 candidatures pour 65 promu.e.s

Quelques statistiques par corps

	MCF	PU
Nombre de promotions	11	54
Nombre de candidatures	32	148
% de femmes	50 %	38 %
Répartition des candidatures selon le grade	32 MCF CN	56 PR1C 44 PR2C 48 PREX1
Ancienneté moyenne dans le grade	17,5 années	5,2 années

Source : Données anonymisées 2024 – Bureau de la CP-CNU

Instance Nationale – Procédure spécifique d'avancement de grade: Bilan de la session 2024

- Trois fonctions pour lesquelles le nombre de candidatures est le plus important, par corps

Pour les MCF			Taux de réussite
Chef de département d'IUT	10 candidat.e.s	4 promu.e.s	40 %
Vice-Président.e	5 candidat.e.s	2 promu.e.s	40 %
Autres fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche	5 candidate.s	2 promu.e.s	40 %
Pour les PU			Taux de réussite
Vice-Président.e	50 candidat.e.s	18 promu.e.s	36 %
Président ou directeur d'établissement public d'enseignement supérieur	24 candidat.e.s	16 promu.e.s	67 %
Directeur d'unité de formation et de recherche	26 candidate.s	9 promu.e.s	34 %

Source : Données anonymisées 2024 – Bureau de la CP-CNU

Instance Nationale – Procédure spécifique d'avancement de grade: Bilan de la session 2024

- 5 universités ayant le plus de candidatures, ventilation par grade

	MCF CN	PR1C	PR2C	PREX1	Ensemble
UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)	1	1	1	2	5
UNIVERSITE DE CAEN	2	1	2	1	6
UNIVERSITE DE DIJON	0	3	2	1	6
UNIVERSITE DE TOULON (VAR)	1	2	2	2	7
UNIVERSITE DE LILLE	1	3	3	2	9

Source : Données anonymisées 2024 – Bureau de la CP-CNU

8. Groupes de Travail

1-GT RIPEC-C3 – animateur François Martin

2-GT indicateurs - animatrice Samia Benallah

3-GT production et évaluation de la recherche – animatrices Giulia Fadda et Bruno Vallette

4-GT VSS, handicap, discrimination – animatrices Laurence Rasseneur et Ghislaine Gallenga

5- GT Conditions de travail - animatrices Laurence Rasseneur et Ghislaine Gallenga

6- GT Etablissements faibles effectifs et disciplines rares – animatrice Marianne Charrier-Vozel

7- GT outils - animateur Bruno Vallette

Prochaine assemblée plénière

18/06/2025